



Communiqué de presse - Paris, le 12 mars 2018

## Regroupement des actions Paragon ID : 1 action nouvelle contre 35 anciennes

- Mise en œuvre des opérations de regroupement à compter du 12 mars 2018
- Premier jour de cotation des actions regroupées le 12 avril 2018

**Paragon ID (Euronext Paris - FR0011980077 - PID)**, champion européen des solutions d'identification dédiées aux marchés de l'e.ID, du Transport & Smart Cities, et de la Traçabilité & Protection des marques, annonce, en vertu de la 1<sup>ère</sup> résolution adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 février 2018, la mise en œuvre du regroupement des actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle contre 35 anciennes.

Ce regroupement vise à permettre au groupe de renouer avec un cours de Bourse plus conforme aux standards du marché et aux attentes des investisseurs, tout en tendant à réduire la volatilité du titre.

Les opérations de regroupement débuteront le 12 mars 2018, pour s'achever le 12 avril 2018, premier jour de cotation des nouvelles actions Paragon ID regroupées.

▪ Nombre d'actions composant le capital social <sup>1</sup> :	<b>58 286 819 titres</b>
▪ Nombre d'actions soumises au regroupement <sup>2</sup> :	<b>58 286 795 titres</b>
▪ Valeur nominale de l'action :	<b>1 €</b>
▪ Cours de Bourse :	<b>1,198 €<sup>3</sup></b>
▪ Code ISIN des actions anciennes non regroupées :	<b>FR0011980077</b>
▪ Parité d'échange :	<b>1 action nouvelle contre 35 anciennes</b>
▪ Nombre d'actions post regroupement :	<b>1 665 337 titres</b>
▪ Valeur nominale de l'action post regroupement :	<b>35 €</b>
▪ Cours de Bourse théorique post regroupement :	<b>41,93 €<sup>3</sup></b>
▪ Code ISIN des actions nouvelles regroupées :	<b>FR0013318813</b>

Cette opération sera sans impact sur la valeur des titres Paragon ID détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle pour chaque bloc de 35 actions anciennes.

<sup>1</sup> A la date du présent communiqué de presse

<sup>2</sup> Après annulation de 24 actions auto-détenues, afin d'obtenir un multiple exact de 35, en vertu des délégations n°16 et n°33 de l'Assemblée générale mixte du 13 décembre 2017

<sup>3</sup> Sur la base du cours de clôture du vendredi 9 mars 2018

Les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 35 n'auront aucune démarche à effectuer. Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 35 actions anciennes) devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, afin d'obtenir un multiple de 35, jusqu'au 11 avril 2018 inclus.

En application des articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de Commerce à l'expiration d'une période de 30 jours à compter du 12 avril 2018, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par les intermédiaires financiers et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits.

L'avis relatif au regroupement des actions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 12 mars 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce regroupement, Paragon ID a également informé les porteurs de bons de souscription d'actions (BSA) de la suspension temporaire de la faculté d'exercice de leurs BSA jusqu'au 17 avril 2018. Afin de maintenir les intérêts des porteurs de bons de souscription, le Conseil d'administration a ainsi procédé à l'ajustement de la parité d'exercice des BSA, conformément aux dispositions des articles L 228-99 et R 228-91 du Code de commerce. Les nouvelles modalités d'exercice seront applicables aux transactions effectuées à compter du 17 avril 2018, soit la date de reprise de la faculté d'exercice des BSA.

Plus d'informations, sous la forme de « Questions-Réponses », sont disponibles sur le site internet de la société ([www.paragon-id.com](http://www.paragon-id.com)), dans l'onglet Investisseurs. En cas de questions sur la marche à suivre, les actionnaires ont également la possibilité de contacter la société à l'adresse mail suivante : [actionnaires@paragon-id.com](mailto:actionnaires@paragon-id.com).

**PROCHAIN RENDEZ-VOUS :** publication des résultats semestriels 2017/18, le 29 mars 2018, après la clôture du marché d'Euronext Paris.

## A propos de Paragon ID

Issu du rapprochement, fin avril 2017, entre ASK et la division Identification & Traçabilité de Paragon Group Ltd., Paragon ID est un champion des solutions d'identification dédiées aux marchés de l'e.ID, du Transport & Smart Cities, et de la Traçabilité & Protection des marques.

Paragon ID offre une large gamme de solutions, embarquées dans tous les types de supports (Passeports, Documents d'identité, Tickets & Etiquettes intelligentes, Smart Cards, Smartphones, Cartes bancaires).

S'appuyant sur plus de 600 collaborateurs à travers le monde, Paragon ID dispose d'une base industrielle forte, avec des usines à proximité de ses clients mondiaux.

Paragon ID est coté sur Euronext Paris. Libellé : Paragon ID - Code ISIN : FR0011980077 - Code mnémorique : PID.

Plus d'informations sur [Paragon-id.com](http://Paragon-id.com)

## Contacts

<b>Paragon ID</b> <b>Directeur Général</b> Julien Zuccarelli Tél.: +33 (0)4 97 21 48 56	<b>ACTUS finance &amp; communication</b> <b>Relation investisseurs</b> Mathieu Omnes Tél. : +33 (0)1 53 67 36 92 <a href="mailto:momnes@actus.fr">momnes@actus.fr</a>	<b>ACTUS finance &amp; communication</b> <b>Relation presse</b> Jean-Michel Marmillon Tél. : +33 (0)1 53 67 36 73 <a href="mailto:jmmarmillon@actus.fr">jmmarmillon@actus.fr</a>
--	---	--